

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY



---

SÉANCE DU 21 MARS 2022

---

Conseil Municipal



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022  | 2  |
| 2. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal   | 2  |
| 4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget Lotissement La Villatte                                     | 3  |
| 5. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal  | 3  |
| 6. Approbation du compte administratif 2021 du budget SPANC  | 4  |
| 7. Approbation du compte administratif 2021 du budget Lotissement la Villatte                                  | 4  |
| 8. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2021  | 4  |
| 9. Affectation du résultat d'exploitation du budget SPANC 2021   | 5  |
| 10. Affectation du résultat de fonctionnement du budget Lotissement la Villatte                                | 5  |
| 11. Vote des taux d'imposition 2022  | 5  |
| 12. Subventions allouées aux associations et organismes de droit privé au titre de 2022                        | 6  |
| 13. Vote du budget primitif 2022 du budget principal   | 6  |
| 14. Vote du budget primitif 2022 du budget SPANC   | 8  |
| 15. Vote du budget primitif 2022 du budget Lotissement la Villatte   | 8  |
| 16. Marché de travaux d'aménagement de la rue du Tramway   | 9  |
| 17. Marché de fournitures d'illuminations de Noël  | 9  |
| 18. Modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais | 10 |
| 19. Aliénation du terrain « Fossé des Marnières »  | 10 |
| 20. Avenant en plus-value du marché CRUARD   | 10 |

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY**

**Séance du 21 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 11 mars 2022, se sont réunis dans le Foyer Rural en séance publique restreinte, sous la présidence de M. Nicolas GARNIER, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. Nicolas GARNIER, M. Jean-Marc NORBERT, Mme Maryse FOISSARD, M. Jean-Claude LATREILLE, M. Pierre-François BAUDONCOURT, Mme Émilie BRENANS, Mme Françoise NOËL, Mme Brigitte RACHAL, M. Thierry ROBERT, Mme Nathalie VALENTE, M. Régis LESEC, Mme Aurélie RETY, M. Geoffrey GODELIEZ-BONNARD.

M. Thierry ROBERT, arrivé à 19h55, a participé aux votes à partir de la délibération 22.14

M. Geoffrey GODELIEZ-BONNARD, parti à 20h00, a participé aux votes jusqu'à la délibération 22.14

**Était absente excusée :**

M. Jean-Pierre MADEMBA-SY donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc NORBERT,

Mme Alicia HUET donne pouvoir à Mme Emilie BRENANS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 14

**Secrétaire de séance :** Monsieur Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

**Monsieur le Maire débute la séance en exposant ce qui suit :**

**« Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les séances de conseil municipal doivent se tenir en leurs lieux habituels à savoir la salle du conseil de la mairie. Or, afin d'assurer les conditions de sécurité sanitaires qui s'imposent, et à titre exceptionnel, il est possible de réunir l'assemblée dans un autre lieu dès lors qu'il ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accès et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022**

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 a été transmis, avec la convocation de la présente réunion, à chaque membre du Conseil Municipal pour lecture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal amène des remarques ou commentaires.

Une erreur de frappe a été constatée et corrigée et la version rectifiée est transmise aux membres du Conseil Municipal.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2022.

**2. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au Maire en charge des finances, indique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal au préalable.

Il précise qu'il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. En conséquence, et conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, il propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte de gestion 2021 du budget principal.

### 3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget SPANC

Conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, M. NORBERT propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget SPANC, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte de gestion 2021 du budget SPANC.

### 4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget Lotissement La Villatte

Conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, M. NORBERT propose au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget Lotissement la Villatte, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte de gestion 2021 du budget Lotissement la Villatte

### 5. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charge des finances, présente le compte administratif 2021 du budget principal qui s'établit ainsi :

#### Section de fonctionnement

|   |                     |
|---|---------------------|
| Recettes 2021                                       | 722 368,81 €        |
| Dépenses 2021                                       | <u>664 130,95 €</u> |
| Résultat excédentaire 2021                          | 58 237,86 €         |
| Report excédent cumulé 2020                         | <u>349 264,11 €</u> |
| <b>Résultat cumulé excédentaire 2021 à affecter</b> | <b>407 501,97 €</b> |

#### Section d'investissement

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Recettes 2021                     | 522 457,22 €          |
| Dépenses 2021                     | <u>222 915,87 €</u>   |
| Résultat excédentaire 2021        | 299 541,35 €          |
| Report déficit 2020               | - <u>289 124,23 €</u> |
| Résultat excédentaire cumulé 2021 | <b>10 417,12 €</b>    |

Conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, il propose d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal, dont les résultats de clôture sont :

- Excédent de fonctionnement 407 501,97 €
- Excédent d'investissement 10 417,12 €

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte administratif 2021 du budget principal

## 6. Approbation du compte administratif 2021 du budget SPANC

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charge des finances, présente le compte administratif 2021 du budget SPANC qui s'établit ainsi :

### Section de fonctionnement

|   |                 |
|---|-----------------|
| Dépenses 2021                                       | 836,00 €        |
| Recettes 2021                                       | 836,00 €        |
| Résultat 2021                                       | 0,00 €          |
| Report excédent 2020                                | 717,00 €        |
| <b>Résultat cumulé excédentaire 2021 à affecter</b> | <b>717,00 €</b> |

Conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, il propose d'approuver le compte administratif 2021 du budget SPANC, dont les résultats de clôture sont :

- Excédent de fonctionnement 717,00 €

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte administratif 2021 du budget SPANC

## 7. Approbation du compte administratif 2021 du budget Lotissement la Villatte

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charge des finances, présente le compte administratif 2021 du budget Lotissement la Villatte qui s'établit ainsi :

### Section de fonctionnement

|   |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses 2021                                       | 1 680,00 €         |
| Recettes 2021                                       | 43 779,45 €        |
| Résultat excédentaire 2021                          | 42 099,45 €        |
| Report déficit 2020                                 | - 4 574,28 €       |
| <b>Résultat cumulé excédentaire 2021 à affecter</b> | <b>37 525,17 €</b> |

### Section d'investissement

|  |                    |
|--|--------------------|
| Dépenses 2020                                      | 0,00 €             |
| Recettes 2020                                      | 0,00 €             |
| Résultat 2021                                      | 0,00 €             |
| Report déficit 2020                                | 31 485,97 €        |
| <b>Résultat cumulé déficitaire 2021 à affecter</b> | <b>31 485,97 €</b> |

Conformément à l'avis émis par la commission des finances dans sa séance du 21 février 2022, il propose d'approuver le compte administratif 2021 du budget Lotissement la Villatte, dont les résultats de clôture sont :

- Excédent de fonctionnement 37 525,17 €
- Excédent d'investissement 31 485,97 €

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve le compte administratif 2021 du budget

## 8. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2021

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charges des finances, explique la proposition d'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY**

L'excédent cumulé 2021 de fonctionnement s'élève à 407 501,97 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- Excédent cumulé 2021 de la section d'investissement 10 417,12 €
- Solde négatif des restes à réaliser 2021 - 76 840,93 €

Besoin de financement de la section d'investissement 66 423,81 €

Conformément à l'avis émis par la commission finances lors de la séance du 21 février 2022, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 de 407 501,97 € comme suit :

- 66 423,81 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 341 078,16 € à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2021

### **9. Affectation du résultat d'exploitation du budget SPANC 2021**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charge des finances, explique la proposition d'affectation des résultats de la section d'exploitation.

L'excédent cumulé 2021 de fonctionnement s'élève à 717 €.

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, conformément à l'avis émis par la commission finances lors de la séance du 21 février 2022, il est proposé d'affecter l'excédent de d'exploitation 2021 de 717,00 € à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget SPANC 2021

### **10. Affectation du résultat de fonctionnement du budget Lotissement la Villatte**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charge des finances, explique la proposition d'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

L'excédent cumulé 2021 de fonctionnement s'élève à 37 525,17 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

|  |             |
|--|-------------|
| Excédent cumulé 2021 de la section d'investissement  | 31 485,97 € |
| Restes à réaliser 2021                               | 0,00 €      |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0.00 €      |

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, conformément à l'avis émis par la commission finances lors de la séance du 21 février 2022, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 de 37 525,17 € en excédent d'exploitation reporté.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget Lotissement la Villatte 2021

### **11. Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au Maire en charge des finances expose qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022

Il précise que la fixation des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties doit permettre de dégager, pour l'exercice 2022, des recettes fiscales suffisantes pour couvrir le besoin de financement du budget communal.

Il informe que le montant du produit attendu des taxes directes locales par application des taux d'imposition

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY**

2021, qui a été communiqué par la Direction départementale des Finances Publiques s'élève à 338 118 €. Le budget primitif 2022 étant équilibré avec le produit estimé, il propose, conformément à l'avis émis par la commission de finances dans sa séance du 7 mars 2022, de reconduire en 2022 les taux d'imposition des taxes votés en 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Décide** de fixer les taux d'imposition en 2022 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.85 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.27 %

**12. Subventions allouées aux associations et organismes de droit privé au titre de 2022**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au Maire en charges des finances, présente la liste des associations et organismes de droit privé qui ont présenté une demande de subvention auprès de la commune de Billy au titre de l'exercice 2022.

Monsieur l'adjoint au Maire propose d'entériner la liste des subventions qui pourraient être versées en 2022 aux associations et aux organismes de droit privé, qui a été établie par la commission des finances, qui a procédé à l'analyse des dossiers dans sa séance du 7 mars 2022 :

| <b>Associations</b>   | <b>Montants attribués</b> |
|---|---------------------------|
| Art à Billy   | 500 €                     |
| Ensemble et Solidaires  | 1 400 €                   |
| Coopérative scolaire de Billy                                 | 500 €                     |
| Cher Sologne Football   | 2 000 €                   |
| Les Joyeux Lurons   | 900 €                     |
| Union musicale selloise                                       | 500 €                     |
| Ecole de musique selloise                                     | 800 €                     |
| Souvenir français   | 100 €                     |
| Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher      | 100 €                     |
| Sologne Nature Environnement                                  | 100 €                     |
| Association des secrétaires de mairies et directeurs généraux | 30 €                      |
|   | <b>6 930 €</b>            |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**Approuve** la liste et le montant des subventions allouées pour 2022

**13. Vote du budget primitif 2022 du budget principal**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charges des finances, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2022, comme suit :

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY**

⇒ Dépenses en section de fonctionnement

| <b>Chapitres</b>                            | <b>Libellés</b>                                | <b>Propositions</b> |
|---|--|---------------------|
| 011   | Charges à caractère général                    | 227 681,00 €        |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés        | 292 350,00 €        |
| 65  | Autres charges de gestion courante             | 271 505,03 €        |
| 66  | Charges financières                            | 1 664,00 €          |
| 67  | Charges exceptionnelles                        | 1 500,00 €          |
| 022   | Dépenses imprévues                             | 16 127,00 €         |
| 023   | Virement à la section d'investissement         | 165 494,65 €        |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 878,32 €          |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> |  | <b>979 200,00 €</b> |

⇒ Recettes en section de fonctionnement

| <b>Chapitres</b>                            | <b>Libellés</b>                             | <b>Propositions</b> |
|---|---|---------------------|
| 013   | Atténuations de charges                     | 15 000,00 €         |
| 70  | Produits des services, du domaine et ventes | 60 450,00 €         |
| 73  | Impôts et taxes                             | 380 611,00 €        |
| 74  | Dotations et participations                 | 175 362,00 €        |
| 75  | Autres produits de gestion courante         | 6 200,00 €          |
| 77  | Produits exceptionnels                      | 498,84 €            |
| 002   | Excédent reporté                            | 341 078,16 €        |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> |   | <b>979 200,00 €</b> |

⇒ Dépenses en section d'investissement

| <b>Chapitres</b>                           | <b>Libellés</b>                          | <b>Propositions</b> |
|--|--|---------------------|
| 16   | Emprunts et dettes assimilées            | 16 318,31 €         |
| 20   | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 4 000,16 €          |
| 21   | Immobilisations corporelles              | 526 032,73 €        |
| 041  | Opérations patrimoniales                 | 9 592,80 €          |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> |  | <b>555 944,00 €</b> |

⇒ Recettes en section d'investissement

| <b>Chapitres</b>                           | <b>Libellés</b>                                | <b>Propositions</b> |
|--|--|---------------------|
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves            | 55 000,00 €         |
| 13   | Subventions d'investissement                   | 196 137,30 €        |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées                  | 50 000,00 €         |
| 1068                                       | Excédents de fonctionnement capitalisés        | 66 423,81 €         |
| 021  | Virement de la section de fonctionnement       | 165 494,65 €        |
| 040  | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 878,32 €          |
| 041  | Opérations patrimoniales                       | 9 592,80 €          |
| 001  | Solde d'exécution reporté                      | 10 417,12 €         |
| <b>Total des recettes d'investissement</b> |  | <b>555 944,00 €</b> |



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,  
Approuve le budget primitif du budget principal pour 2022

#### 14. Vote du budget primitif 2022 du budget SPANC

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charges des finances, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2022, comme suit :

⇒ Dépenses en section d'exploitation

| Chapitres                                | Libellés                    | Propositions      |
|--|-----------------------------|-------------------|
| 011                                      | Charges à caractère général | 1 567,50 €        |
| 67                                       | Charges exceptionnelles     | 240,00 €          |
| <b>Total des dépenses d'exploitation</b> |                             | <b>1 807,50 €</b> |

⇒ Recettes en section d'exploitation

| Chapitres                                | Libellés                               | Propositions      |
|--|--|-------------------|
| 70                                       | Ventes produits fabriqués, prestations | 1 090,50 €        |
| 002                                      | Excédent reporté                       | 717,00 €          |
| <b>Total des recettes d'exploitation</b> |  | <b>1 807,50 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,  
Approuve le budget primitif du budget 2022 du budget SPANC

#### 15. Vote du budget primitif 2022 du budget Lotissement la Villatte

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire en charges des finances, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2022, comme suit :

⇒ Dépenses en section de fonctionnement

| Chapitres                                   | Libellés                                       | Propositions       |
|---|--|--------------------|
| 22  | Dépenses imprévues                             | 5 983,73 €         |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 31 540,44 €        |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> |  | <b>37 525,17 €</b> |

⇒ Recettes en section de fonctionnement

| Chapitres                                   | Libellés | Propositions       |
|---|----------|--------------------|
| Total des recettes de fonctionnement        |          | 0,00               |
| Excédent de fonctionnement reporté          |          | 37 525,17 €        |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> |          | <b>37 525,17 €</b> |

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY

⇒ Dépenses en section d'investissement

| Chapitres                                  | Libellés                     | Propositions       |
|--|------------------------------|--------------------|
| 16   | Emprunts et dettes assimilés | 63 026,41 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> |                              | <b>63 026,41 €</b> |

⇒ Recettes en section d'investissement

| Chapitres                                  | Libellés                                       | Propositions       |
|--|--|--------------------|
| 040  | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 31 540,44 €        |
| Solde d'exécution positif                  |  | 31 485,97 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement</b> |  | <b>63 026,41 €</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Approuve** le budget primitif du budget 2022 du budget Lotissement la Villatte

### **16. Marché de travaux d'aménagement de la rue du Tramway**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, adjoint au maire, explique que les opérations d'aménagement de lotissement peuvent donner lieu à la réalisation d'équipements de trois catégories :

1. Les équipements particuliers (terrains viabilisés) qui deviendront la propriété privée des acquéreurs des lots ;
2. Les équipements communs ou internes du lotissement qui sont des travaux de voirie et de réseaux divers réalisés pour la desserte des lots ;
3. Les équipements publics en particulier les voiries qui sont affectées à la circulation générale et non exclusivement destinés à la desserte du lotissement.

Les deux premières catégories d'équipement sont réalisées dans le cadre d'un budget annexe créé pour l'aménagement du lotissement.

Les équipements publics sont inscrits au budget général de la commune.

Les travaux d'aménagement de la rue du tramway relèvent de cette dernière catégorie. Ils doivent donc être inscrits sur le budget principal et non sur le budget annexe du lotissement de la Villatte.

L'article 42 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique porte à 100 000 € HT le [seuil de passation des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables](#) et ceci jusqu'au 31 décembre 2022.

M. l'adjoint au maire propose d'accepter le devis d'aménagement de la rue du Tramway établi par la SARL GIRARD pour un montant de 99 827,70 € HT, soit 119 793,24 €.

**L'exposé de Monsieur NORBERT entendu,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour »**

- **Approuve** la modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à ce dossier.

### **17. Marché de fournitures d'illuminations de Noël**

Mme Nathalie VALENTE, conseillère municipale, rappelle que le conseil municipal a décidé d'acquérir de nouveaux équipements d'illuminations de Noël et propose d'accepter le devis proposé par la société LUMIFETE pour un montant de 10 720,46 € TTC.

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE BILLY**

**L'exposé de Madame VALENTE entendu,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour »**

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

**18. Modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**

Monsieur Jean-Marc NORBERT, délégué de la commune de Billy au syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais expose ce qui suit :

Par délibération du 6 décembre 2021, la Commission Permanente du Conseil Départementale, a approuvé la modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte modifiant le nombre de représentants du département de Loir-et-Cher au sein du comité syndical.

**L'exposé de Monsieur NORBERT entendu,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Approuve** la modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte.
- **Notifie** la présente délibération au Syndicat mixte.

**19. Aliénation du terrain « Fossé des Marnières »**

Monsieur le Maire expose que, suite à la modification du tracé du fossé des Marnières, le fossé ZE 62 ne déverse plus dans la fosse de Monsieur SOMMIER et rejoint directement le fossé ZE 68.

Afin de régulariser le tracé du fossé par un géomètre et céder la partie du fossé inutilisé à Monsieur SOMMIER, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et signer tout document y afférent.

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- ✓ **Autorise le Maire** à engager les démarches et signer tout document afférent à ce dossier.

**20. Avenant en plus-value du marché CRUARD**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux de restauration de l'église, l'entreprise CRUARD, attributaire du lot n°2 concernant la charpente, a informé la mairie que des travaux complémentaires (nettoyage et évacuation des déchets des arases de la nef) s'avéraient nécessaires. Ceux-ci seront sous-traités à l'entreprise Service Technique d'Hygiène. Le montant de cette prestation s'élève à 6948,30 euros. Il convient donc de valider le devis n°1 en plus-value du marché passé avec l'entreprise CRUARD et d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

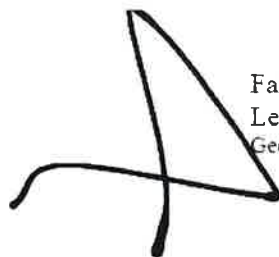
**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- ✓ **Autorise le Maire** à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au lundi 13 juin 2022 à 19h00.

Fin de la Séance : 21h30



Fait à Billy, le 14 juin 2022  
Le secrétaire de séance,  
Geoffrey GODELIEZ-BONNARD